

Étaient présents : AUDOUBERT Michel, AUDOUBERT René, BARBERO Michel, BEDEL Philippe, BERET Marie-José (remplaçante de Monsieur Christian SENECLAUZE), BERNARD Marie-Christine, BOUVIER Claude, BRUN Karine, BUOSI-CARDONA Eveline, CARRASCO José, CESAR Jean-Claude, COT Jean, DEDIEU-CASTIES Françoise, DESPIERRE Francis, DORET Michel, DUPONT Michèle, FAUSTINI Marie-Claire, FERRAGE Pierre, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRANDET Mireille, GRYCZA Daniel, HALIOUA Jean-Louis, ISRAEL Pierre, LEFEBVRE Patrick, LEMASLE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MAURY Robert (remplaçant de Monsieur Henri DEVIC), MEDALE GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MICHEL Robert, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, SEGUELA Jean-Louis, SUZANNE Colette, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIDAL Jacqueline, VIEL Pierre, VIGNES Michel, ZERDOUN Guy.

Pouvoirs : BROS Bernard (pouvoir donné à Monsieur Denis TURREL), DEJEAN Henri (pouvoir donné à Madame Béatrice MAILHOL), DELAVERGNE Evelyne (pouvoir donné à Madame Françoise DEDIEU-CASTIES), FAUCHEUX Dominique (pouvoir donné à Madame Claire MEDALE GIAMARCHI), GUIHUR Nelly (pouvoir donné à Madame Mireille GRANDET), MALLEJAC Michel (pouvoir donné à Madame Karine BRUN).

Étaient excusés : CARRERE Gérard, ECHAVIDRE Jean-Pierre, TAHAR Sandrine.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ZERDOUN

Marchés Publics

1. Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de l'article L5211-10 du CGCT

2015/MP/002	<p>Marché de travaux de voirie et d'infrastructures routières Lot n°1 Communes appartenant au secteur de Montesquieu Volvestre Avenant n°1 contracté pour modifier la forme du groupement conjoint du titulaire JEAN LEFEBVRE (mandataire) – MALET en groupement solidaire. cet avenant n'entraîne aucune modification financière au marché.</p>
--------------------	---

Finances

2. Présentation des comptes administratifs

a) Budget Principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 395 483,37 €	1 876 650,60 €
AFFECTATION DU RESULTAT		1 876 650,60 €
SOLDE NON AFFECTE		- €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 3 142 398,43 €	- 5 939 642,98 €
RECETTES DE L'EXERCICE	3 808 186,17 €	7 405 379,98 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	665 787,74 €	1 465 737,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	270 304,37 €	1 465 737,00 €
TOTAL		1 736 041,37 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- 184 292,03 €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- 184 292,03 €	
RESULTAT DEFINITIF	86 012,34 €	1 465 737,00 €
TOTAL		1 551 749,34 €

b) Budget Annexe Petite Enfance

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	315 789,06 €	59 446,73 €
AFFECTATION DU RESULTAT		59 446,73 €
SOLDE NON AFFECTE	315 789,06 €	- €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 1 548 437,04 €	- 2 568 204,16 €
RECETTES DE L'EXERCICE	415 387,63 €	3 102 710,03 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 1 133 049,41 €	534 505,87 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 817 260,35 €	534 505,87 €
TOTAL		- 282 754,48 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- 237 330,46 €	
RECETTES RESTANT A REALISER	101 000,00 €	
RESTES A REALISER	- 136 330,46 €	
RESULTAT DEFINITIF	- 953 590,81 €	534 505,87 €
TOTAL		- 419 084,94 €

c) Budget Annexe Prestations de service

	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	17 363,47 €
AFFECTATION DU RESULTAT	- €
SOLDE NON AFFECTE	17 363,47 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 176 999,01 €
RECETTES DE L'EXERCICE	161 552,86 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 15 446,15 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 917,32 €

d) Budget Annexe Hôtel d'entreprises

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 14 193,70 €	59 952,30 €
AFFECTATION DU RESULTAT		59 952,30 €
SOLDE NON AFFECTE	- 14 193,70 €	- €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 123 345,81 €	- 116 276,93 €
RECETTES DE L'EXERCICE	123 758,30 €	163 879,58 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	412,49 €	47 602,65 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 13 781,21 €	47 602,65 €
TOTAL		33 821,44 €

e) Budget Annexe Activestre 1

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	34 690,47 €	- 379 915,42 €
AFFECTATION DU RESULTAT		- €
SOLDE NON AFFECTE		- 379 915,42 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 887 441,11 €	- 571 151,92 €
RECETTES DE L'EXERCICE	564 624,00 €	951 067,91 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 322 817,11 €	379 915,99 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 288 126,64 €	0,57 €
TOTAL		- 288 126,07 €

f) Budget Annexe Activestre 2

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 365 557,02 €	16 080,23 €
AFFECTATION DU RESULTAT		- €
SOLDE NON AFFECTE		16 080,23 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 872 469,36 €	- 812 476,03 €
RECETTES DE L'EXERCICE	798 031,62 €	796 395,80 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 74 437,74 €	16 080,23 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 439 994,76 €	0,00 €
TOTAL		- 439 994,76 €

g) Budget Annexe Extension bâtiment CUMA

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 119 335,09 €	- 1 823,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		- €
SOLDE NON AFFECTE	- 119 335,09 €	- 1 823,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 5 534,20 €	- 13 407,62 €
RECETTES DE L'EXERCICE	128 100,00 €	233,53 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	122 565,80 €	- 13 174,09 €
RESULTAT DE CLOTURE	3 230,71 €	- 14 997,09 €
TOTAL		- 11 766,38 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Présentation des comptes de gestion

031056
TRES. VOLVESTRE



G E D

Etat II-2

Exercice 2014

20400 - CC DU VOLVESTRE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	-395 483,37	0,00	665 787,74	0,00	270 304,37
Fonctionnement	1 876 650,60	1 876 650,60	1 465 737,00	0,00	1 465 737,00
TOTAL I	1 481 167,23	1 876 650,60	2 131 524,74	0,00	1 736 041,37
II - Budgets des services à caractère administratif					
ACTIVESTRE -					
Investissement	34 690,47	0,00	-322 817,11	0,00	-288 126,64
Fonctionnement	-379 915,42	0,00	379 915,99	0,00	0,57
Sous-Total	-345 224,95	0,00	57 098,88	0,00	-288 126,07
HOTEL D'ENTREPRISES -					
Investissement	-14 193,70	0,00	412,49	0,00	-13 781,21
Fonctionnement	59 952,30	59 952,30	47 602,65	0,00	47 602,65
Sous-Total	45 758,60	59 952,30	48 015,14	0,00	33 821,44
PRESTATION SERVICE COLLECTE -					
Investissement					

031056
TRES. VOLVESTRE



G E D

Etat II-2

Exercice 2014

20400 - CC DU VOLVESTRE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
Fonctionnement	17 363,47	0,00	-15 446,15	0,00	1 917,32
Sous-Total	17 363,47	0,00	-15 446,15	0,00	1 917,32
SERVICE PETITE ENFANCE - CCV -					
Investissement	315 789,06	0,00	-1 133 049,41	0,00	-817 260,35
Fonctionnement	59 446,73	59 446,73	534 505,87	0,00	534 505,87
Sous-Total	375 235,79	59 446,73	-598 543,54	0,00	-282 754,48
ZA ACTIVESTRE 2 -					
Investissement	-365 557,02	0,00	-74 437,74	0,00	-439 994,76
Fonctionnement	16 080,23	0,00	-16 080,23	0,00	0,00
Sous-Total	-349 476,79	0,00	-90 517,97	0,00	-439 994,76
TOTAL II	-256 343,88	119 399,03	-599 393,64	0,00	-975 136,55
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST ZA ACTIVESTRE -					
Investissement					

20400 – CC DU VOLVESTRE –

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
Fonctionnement					
Sous-Total					
CUMA - CC DU VOLVESTRE -					
Investissement	-119 335,09	0,00	122 565,80	0,00	3 230,71
Fonctionnement	-1 823,00	0,00	-13 174,09	0,00	-14 997,09
Sous-Total	-121 158,09	0,00	109 391,71	0,00	-11 766,38
TOTAL III	-121 158,09	0,00	109 391,71	0,00	-11 766,38
TOTAL I + II + III	1 103 665,26	1 996 049,63	1 641 522,81	0,00	749 138,44

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Débat d'orientations budgétaires

Collecte et traitement des déchets

5. Convention de collecte des bouteilles de gaz en déchetterie avec PRIMAGAZ

La Commission collecte et traitement des déchets sollicite l'avis du conseil concernant la récupération des bouteilles de gaz en déchetterie par la société PRIMAGAZ.

Il est proposé de signer une convention avec PRIMAGAZ, conclue à titre gratuit pour une durée indéterminée.

Le bureau a émis un avis favorable en date du 9 mars 2015.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de signer une convention avec la société PRIMAGAZ pour la récupération de bouteilles de gaz en déchetterie.

6. Convention de partenariat entre l'ACVA du Comminges et la Communauté de Communes du Volvestre

La Fédération des ACVA du Comminges et la Communauté de Communes du Volvestre souhaitent collaborer, comme en 2013 et 2014, pour mener à bien une collecte des films agricoles usagés. Cette collecte se déroulerait la semaine du 19 au 23 mai 2015.

La Communauté de Communes mettrait à disposition les sites des déchetteries de Carbonne et de Montesquieu-Volvestre, dont elle est propriétaire, pour le dépôt par les agriculteurs des plastiques agricoles usagés.

Lors de cette collecte, 4 types de plastiques seraient collectés : les bâches d'ensilage, les films d'enrubannage, les ficelles et les filets.

En 2013, 60 saches de ficelles et filets ont été collectés contre 85 saches de ficelles en 2014. De plus la collecte des films agricoles usagés est passée de 1,3 tonnes en 2013 3,53 tonnes en 2014.

Le bureau a émis un avis favorable en date du 9 mars 2015.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la mise en place de cette collecte des films agricoles usagés dans les conditions énoncées ci-dessus.

7. Convention de collecte du verre sur le parking du bowling à Rieux-Volvestre

La commission Collecte et traitement des déchets propose que soit établie une convention à titre gratuit avec le Bowling situé à Rieux-Volvestre, pour la collecte du verre sur leur parking. Dans ce cadre, la structure mettrait à disposition un emplacement pour les colonnes à verre sur ce site où les habitants de la CCV viendront déposer leurs emballages en verre.

Cette convention a pour objet d'autoriser et d'établir les conditions de passage des véhicules de collecte du verre par notre prestataire Bioverre sur le parking du Bowling.

Il est proposé que la convention soit établie pour un an à compter de la signature par les deux parties, et renouvelable 2 fois, par tacite reconduction.

Le bureau a émis un avis favorable en date du 9 mars 2015.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de signer une convention avec le supermarché SIMPLY MARKET pour la collecte du verre sur leur parking selon les conditions précédemment énoncées.

Voirie

8. Convention de fonds de concours avec la commune de Marquefave

L'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La voirie étant assimilable à un équipement, le financement des travaux de voirie peut faire l'objet d'un fonds de concours en investissement.

La mise en place de fonds de concours peut avoir lieu pour le financement des dépenses pour l'équipement voirie.

Le montant total des fonds de concours mobilisable ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la Communauté de Communes du Volvestre bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé de conclure une convention de fonds de concours avec la commune de Marquefave afin qu'elle participe à ces dépenses pour un montant de 3 376.07 €.

Ces éléments feront l'objet d'une convention à signer entre la Communauté de Communes du Volvestre et la commune de Marquefave.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la mise en place de ce fonds de concours avec la commune de Marquefave pour un montant de 3 333,43 €.

9. Demande de subvention pour la réalisation de trottoirs sur la commune de Marquefave

Une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Général pour la réalisation de trottoirs sur la commune de Marquefave (VC 27 Peyrou) selon le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION

✧ Montant H.T.	5 526,68 €
✧ T.V.A. 20 %	1 105,34 €
TOTAL T.T.C.	6 632,02 €

FINANCEMENT

✧ Aide du Conseil Général :	2 210,67 €
✧ FCTVA	1 087,92 €
✧ Part commune	3 333,43 €
TOTAL T.T.C.	6 632,02 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation de trottoirs sur la commune de Marquefave au taux maximum applicable en la matière.

Fonctionnement

10. Election de délégués supplémentaires au PETR du Pays du Sud Toulousain

Par délibération en date du 23 avril 2014, 9 délégués titulaires ainsi que 9 délégués suppléants ont été élus pour représenter la Communauté de Communes du Volvestre au Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur AUDOUBERT Michel	Madame DELAVERGNE Evelyne
Monsieur BROS Bernard	Monsieur HALIOUA Jean-Louis
Madame DEDIEU CASTIES Françoise	Madame VEZAT Maryse
Madame BRUN Karine	Monsieur BEDEL Philippe
Monsieur GAY Jean-Louis	Monsieur VIEL Pierre
Monsieur ROUJAS Gérard	Madame COMA Marianne
Madame SUZANNE Colette	Monsieur LEMASLE Patrick
Monsieur LEFEVBRE Patrick	Monsieur TURREL Denis
Madame MESBAH- LOURDE Pascale	Madame BUOSI-CARDONA Eveline

Suite à la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, deux nouveaux sièges ont été attribués à notre collectivité. Il convient donc de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaires.

Après vote du Conseil Communautaire, sont élus à l'unanimité:

- **Monsieur Pierre FERRAGE, délégué titulaire ;**
- **Madame Anne-Marie NAYA, déléguée suppléante.**

Ressources Humaines

11. Créations de postes liés à des avancements de grade

Monsieur le Président indique aux membres du conseil que plusieurs agents ont réussi l'examen professionnel pour accéder à un grade supérieur et peuvent ainsi bénéficier d'un avancement de grade. La Commission du Personnel a émis un avis favorable à ces nominations. Trois agents sont concernés par ces avancements de grade.

Le Comité Technique s'est réuni le 09 mars 2015. Les deux collèges de représentants du Comité Technique (collège des représentants de la collectivité et des représentants du personnel) ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Les postes à créer sont les suivants :

Nombre de postes	Grade	Quotité hebdomadaire	Service d'affectation
1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	Service administratif
1	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	Service administratif
1	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Temps complet	Service technique

Par ailleurs, l'étude des avancements de grade possibles en 2015 a été réalisée. Il ressort que plusieurs agents remplissent les conditions d'ancienneté et d'échelons pour accéder au grade supérieur. La Commission du personnel a émis un avis favorable à ces nominations.

Le Comité Technique s'est réuni le 09 mars 2015. Les deux collèges de représentants du Comité Technique (collège des représentants de la collectivité et des représentants du personnel) ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le bureau, réuni en date du 9 mars 2015, a également émis un avis favorable au sujet de ces créations de postes.

Les postes à créer sont les suivants :

Nombre de postes	Grade	Quotité hebdomadaire	Service d'affectation
4	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Temps complet	2 services techniques 2 services petite enfance
6	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		6 services techniques
1	Poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1 service administratif
5	Educateur principal de jeunes enfants		5 service petite enfance
3	Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe		3 service petite enfance

Après nomination des agents sur leur nouveau grade, il sera proposé au Conseil de supprimer les postes laissés vacants.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de créer les postes précédemment énoncés et d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux nominations des agents sur le nouveau grade.

Questions diverses

12. Réunion de présentation du projet de plate-forme de transit de déchets dangereux de l'entreprise Remondis le 8 avril 2015

Fin de séance : 22h40

Carbonne, le 30 mars 2015